

Peine de mort au Mali : Pourquoi il faut l'abolir ?

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 29 JANVIER 2021

780

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Transition au Mali Des menaces sur les élections



Groupement Mobile de Sécurité GMS-MO :
Des policiers déterminés à arrêter la corruption
des chefs



Point de presse de la MINUSMA : Aperçu sur
le soutien multiforme de la Mission
Onusienne au Mali

COVID 19

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au jeudi 28 janvier 2021



Bilan global de la situation du Covid 19



RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respecter



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Une Brèves	Transition au Mali : Des menaces sur les élections5	P.5
	Région de Mopti : Espoir de détente entre les communautés peule et dogon dans le centre du Mali	P.11
	Sénégal : Diary SOW tenue à la main et ramenée au pays par son tonton Mbaye THIAM	P.11
	Justice : L'animateur Vieux Blen en liberté provisoire	P.11
	Choguel K. Maïga du M5-RFP sur la dissolution du CNSP : "Il faut que la junte militaire desserre son étau sur les institutions ..."	P.12
	Dispositifs d'aide au retour et à la réinsertion des migrants maliens : L'office français des migrations et de l'intégration publie une cartographie	P.12
	Arrêt des travaux pour escroquerie : Construction du laboratoire de cytogénétique à l'INSP pour un montant de 430 millions CFA	P.13
	Douane : Les objectifs de recettes dépassés	P.14
	Élection des membres consulaire de la CCIM : Le collectif national des acteurs des marchés du mali muselé	P.14
Actualité	Groupement Mobile de Sécurité GMS-MO : Des policiers déterminés à arrêter la corruption des chefs	P.15
	Recettes 2020 des domaines : 116 230 000 000 F CFA versés au Trésor public	P.16
	Affaire Bounty : Oumar Mariko appelé à revenir sur ses accusations !	P.17
	Pour rendre la justice malienne plus performante à l'horizon 2024 : Des acteurs évaluent à Ségou les dispositifs de réformes engagées !	P.18
	Point de presse de la MINUSMA : Aperçu sur le soutien multiforme de la Mission Onusienne au Mali	P.19
Politique	Gestion de la transition : Début de divorce entre les ex-putschistes et certains de leurs alliés ?	P.21
	Analyse strategia : les hommes politiques et les médias sociaux	P.22
Culture & société	Peine de mort au Mali : Pourquoi il faut l'abolir ?	P.23
	Protection des manuscrits anciens : La Ministre de la culture réaffirme l'engagement des autorités	P.25
International	RDC : Le Gouvernement Ilunga Ilunkamba destitué	P.26
	Centrafrique : La Russie retire ses hélicoptères pendant la période électorale	P.27
Sport	CHAN « Cameroun 2021 » : Le Mali affronte le Congo Brazzaville samedi en quart de finale	P.28



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

Le champ d'application de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014

portant prévention et répression de l'enrichissement illicite s'étend à tous les agents publics sans exception

Article 2: Au sens de la présente loi, constitue un enrichissement illicite : soit l'augmentation substantielle du patrimoine de toute personne, visée à l'article 3 ci-après que celui-ci ne peut justifier par rapport à ses revenus légitimes, soit un train de vie menée par cette personne sans rapport avec ses revenus légitimes.

Article 3: Sont assujettis à la présente loi, toute personne physique civile ou militaire, dépositaire de l'autorité publique, chargée de service public même occasionnellement, ou investie d'un mandat électif ; tout agent ou employé de l'Etat, des collectivités publiques, des sociétés et entreprises d'Etat des établissements publics, des organismes coopératifs, unions, associations ou fédérations desdits organismes, des associations reconnues d'utilité publique, des ordres professionnels, des organismes à caractère industriel ou commercial dont l'Etat ou une collectivité publique détient une fraction du capital social, et de manière générale, toute personne agissant au nom ou pour le compte de la puissance publique et/ou avec les moyens ou les ressources de celle-ci.

Les dispositions de la présente loi sont aussi applicables à toute personne morale qui a participé à la commission de l'infraction.



Transition au Mali : Des menaces sur les élections

Au Mali, peu de gens croient en la volonté et encore moins en la capacité des autorités de la transition d'organiser les élections générales en quatorze petits mois reliquataires sur un total de dix-huit impartis à la junte pour plier bagages et faire place à des autorités civiles élues. En effet, en quatre mois totalement perdus, aucune avancée dans la préparation de ces échéances décisives ne peut être mis à l'actif du pouvoir. Personne ne sait aujourd'hui ou elles en sont avec la mise en place de l'organe unique de gestion des élections qui est une revendication unanime de l'ensemble des acteurs concernés par les questions électorales. Depuis de nombreux mois les partis politiques et l'ensemble de la société civile impliquée dans l'organisation des élections demandent avec insistance et moult arguments la fin de l'émiettement des opérations électorales entre la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), la Direction Générale aux Elec-

tions (DGE) et le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation. Cette demande procède du constat que la multiplication des organes en charge des élections a été plutôt une source de lenteurs, de confusion voire de fraude. Au demeurant le Dialogue National Inclusif qui constitue dans bien de cas, l'argumentaire redondant et l'alpha et oméga du discours officiel, en a fait une recomman-

dation majeure.

Les autorités estiment, sans jamais avoir ouvert le moindre débat sur cette question essentielle que le temps qui reste ne permet l'opérationnalisation de cet organe unique. Mais en quoi donc le transfert des pouvoirs des trois organes intervenants au profit d'une seule entité devrait durer une éternité ? Il est d'ailleurs à rappeler que le ministère de l'Administration a déjà créé auprès du chef du département un comité d'appui qui a largement grignoté sur les prérogatives des trois organes.

Au lieu de chercher à régler ce problème, le ministère s'engage donc dans une course sans issue et surtout sans concertation.

Le M5-RFP, s'est saisi de la question et dans une déclaration publiée hier jeudi 28, janvier a rappelé une lettre adressée au président de





la Transition Bah N'Daw qui « attire l'attention de l'opinion nationale et internationale sur l'incongruité des autorités de la Transition à vouloir tenir des concertations techniques sur le cadre législatif et organisationnel des élections à venir avant les concertations politiques garanties de démarches inclusives et concertées pour définir les termes de références des consultations prévues. »

Quel problème particulier indexe le mouvement qui réclame à cor et à cri une transition de rupture ? Pour les contestataires de IBK et disons-le, de plus en plus de la transition, il est totalement illogique de discuter du contenu des textes devant régenter les élections sans au préalable arrêter par consensus, entre gouvernement et acteurs politiques, les grands principes et les orientations majeures du processus.

Le dossier évoluant en dehors de ce cadre, le M5-RFP « constate avec regret que le Ministère de l'Administration territoriale continue sa marche forcée en refusant la

mise en place préalable d'un processus et d'un mécanisme de concertation inclusive dont les termes de références auront été préalablement discutés et convenus avec tous les acteurs du processus électoral. »

Pire, le M5-RFP soupçonne le ministre de vouloir trafiquer les élections au profit d'un candidat de leur choix comme dans un passé récent ou un peu plus lointain dans notre pays : « Ce ministère, en charge des élections, qui travaille très clairement à une cession organisée du pouvoir à des amis en lieu et place d'élections inclusives, régulières et transparentes a de nouveau convié les partis politiques à une rencontre ce 29 janvier sur les préparatifs du referendum et des élections générales sur la base de textes unilatéralement élaborés en dehors de tout consensus politique. »

Pour le M5-RFP, il n'est donc pas question de s'associer à cette mascarade « Le M5-RFP dénonce cette nouvelle tentative de pas-

sage en force des autorités de la Transition et refuse de s'associer à une opération de pure communication pour faire valider un agenda élaboré par des officines connues. »

Mieux, les autres forces politiques sont appelées à la vigilance et au refus : « Le M5-RFP invite par conséquent les partis politiques à la plus grande vigilance pour ne pas cautionner des pratiques antidémocratiques, exclusives mises en œuvre contre eux mais dont la mise en œuvre requiert leur complicité suicidaire.

Aussi, le M5-RFP en appelle à une vaste concertation entre tous les acteurs politiques pour convenir d'une démarche plus inclusive et plus transparente pour un calendrier référendaire et électoral consensuel et réaliste. »

Pour nombre de personnes qui n'en maîtrisent pas forcément tous les enjeux, la tâche principale, voire exclusive d'une transition reste l'organisation d'élections crédibles. Bah N'Daw, sans épouser cette thèse, a compris tous les enjeux d'élections propres et s'y est solennellement engagé le jour de son investiture : « Ma plus grande satisfaction résidera dans la passation de témoin au futur président de la République élu, élu proprement et élu indiscutablement. Pour cela, il nous faudra sans délai mener une réflexion profonde sur les tares de nos processus électoraux et ce, à l'effet de nous doter de bons textes, de bonnes pratiques, de solides contre-pouvoirs, car ce sont ceux-là, la force de toute démocratie.

Au nom du peuple malien qui ne saurait être privé de ses choix, au nom de la vérité des urnes qui doit être la seule norme en démocratie, je combattrai sans concession les scrutins aux coûts astronomiques, la fraude électorale, l'achat de voix, l'incursion de l'administration dans le processus électoral, la perversion des résultats pour les Cours d'arbitrage. »

Le voici donc informé sur les actes posés à la suite de son engagement et des menaces qui planent sur le processus électoral. Ne dit-on pas qu'un homme averti en vaut plusieurs.

Le communiqué du M5-RFP en encadré

■ Moctar Sow



Mouvement du 5 Juin – Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP)

**DECLARATION SUR LA PREPARATION NON INCLUSIVE DES ELECTIONS ET LES
MANŒUVRES DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

Dans une Déclaration datée du 20 janvier suivie le lendemain d'une lettre adressée au président de la Transition Bah N'Daw, le Mouvement du 5 juin – Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) attire l'attention de l'opinion nationale et internationale sur l'incongruité des autorités de la Transition à vouloir tenir des concertations techniques sur le cadre législatif et organisationnel des élections à venir avant les concertations politiques garanties de démarches inclusives et concertées pour définir les termes de références des consultations prévues.

Malheureusement, le M5-RFP constate avec regret que le Ministère de l'Administration territoriale continue sa marche forcée en refusant la mise en place préalable d'un processus et d'un mécanisme de concertation inclusive dont les termes de références auront été préalablement discutés et convenus avec tous les acteurs du processus électoral.

Ce ministère, en charge des élections, qui travaille très clairement à une cession organisée du pouvoir à des amis en lieu et place d'élections inclusives, régulières et transparentes a de nouveau convié les partis politiques à une rencontre ce 29 janvier sur les préparatifs du referendum et des élections générales sur la base de textes unilatéralement élaborés en dehors de tout consensus politique.

Le M5-RFP dénonce cette nouvelle tentative de passage en force des autorités de la Transition et refuse de s'associer à une opération de pure communication pour faire valider un agenda élaboré par des officines connues.

Le M5-RFP invite par conséquent les partis politiques à la plus grande vigilance pour ne pas cautionner des pratiques antidémocratiques, exclusives mises en œuvre contre eux mais dont la mise en œuvre requiert leur complicité suicidaire.

Aussi, le M5-RFP en appelle à une vaste concertation entre tous les acteurs politiques pour convenir d'une démarche plus inclusive et plus transparente pour un calendrier référendaire et électoral consensuel et réaliste.

Bamako, le 28 Janvier 2021

Pour le M5-RFP

Choguel Kokala Maiga

Adja Cissé

L'état de l'Azawad est confirmé par les autorités de la transition
Les militaires Azawadiens avec leur tenue en images



Housseini Amion Guindo - POULO

Si rien n'est fait pour circonscrire, voire récupérer le nombre important de chômeurs mis à la porte dans la chaîne de culture et de production du coton au #Mali, Sikasso risquera de devenir un autre foyer d'insécurité.



Wassa TV

Bamako 28 janvier 2021 | Actualité du Ministre des #Transports et des #Infrastructures !
Le Ministre des #Transports et des #Infrastructures a effectué ce jeudi matin deux visites inopinées au centre de contrôle technique « Mali Technic System » à Sogoniko et au chantier de l'échangeur situé à l'intersection du 3ème pont-Rond point du commissariat du 13ème arrondissement à Yirimadio.



Au centre de contrôle technique «Mali Technic System», le Ministre Makan Fily DABO a constaté la longue file d'attente des véhicules et le dispositif mis en place par ledit centre pour les usagers. Le Ministre DABO s'est aussi entretenu avec les usagers pour s'imprégner des difficultés auxquelles ces derniers sont confrontés. Il a déclaré que c'est inadmissible que les usagers attendent des heures durant pour passer le contrôle technique. "L'augmentation du nombre de centres de visite technique à Bamako est aujourd'hui un impératif, et la qualité du service doit être améliorée à tout prix" s'est exprimé le Ministre des #Transports et des #Infrastructures qui a donné des instructions fermes aux responsables de Mali Technic System afin de trouver des solutions dans les brefs délais aux difficultés signalées.

La deuxième étape de cette sortie inopinée a concerné le chantier des travaux de l'échangeur situé à l'intersection du 3ème pont-Rond point du commissariat du 13ème arrondissement à Yirimadio.



Maroc : Le Roi Mohammed VI est le premier chef d'Etat africain à recevoir le vaccin anti-Covid

Amkouel Senonke

Tabital Pulaaku Mali a pris acte des déclarations faites à son endroit, sur les antennes de l'ORTM par le Colonel Major Issa Ousmane COULIBALY, Directeur de la Justice Militaire du Mali au cours de l'émission « Questions d'actualités » le dimanche 24 janvier 2021 à l'occasion du 60ème anniversaire de notre Armée Nationale. Tabital Pulaaku Mali est fortement indignée par ces déclarations publiques de ce haut Cadre de l'Armée Malienne qui à cette occasion aurait dû appeler plutôt les maliennes et maliens à l'union sacrée autour de la Nation et de son Armée.

Tabital Pulaaku réagira incessamment à ces déclarations par les voies et moyens appropriés.

Tabital Pulaaku Mali exhorte ses membres de l'intérieur comme de l'extérieur à garder la sérénité.

Bamako, le 27 janvier 2021.

Le Président
Abou SOW
Officier de l'Ordre National





RFI Afrique



L'Union européenne a demandé au président Condé de faire toute la lumière sur les opposants actuellement en prison. C'est le ministre français des Affaires étrangères qui l'a affirmé hier à Paris. S'exprimant devant le Sénat, Jean-Yves Le Drian a parlé d'éventuelles « mesures » si cette lumière n'est pas faite.



Ibou SY



Saperlipopette! vieux blen qu'on avait annoncé libre hier reste en prison suite à l'appel du parquet.

Route Yirimadio-Niamana:
Le commandant de la Compagnie de la Circulation Routière doit prendre ses responsabilités.

Ammy Baba Cisse

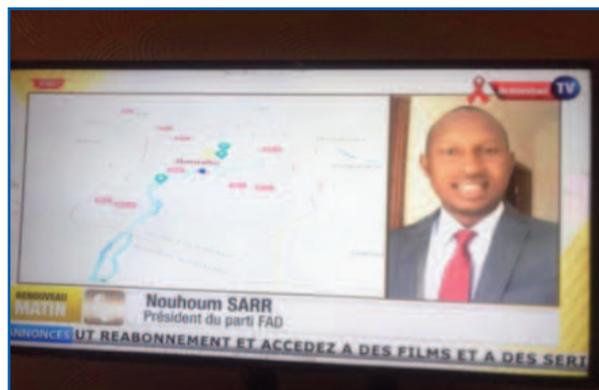


Que chacun se munisse de son arsenal au sein des cours et tribunaux



« Nouhoum Sarr et ses camarades ont dénoncé cet accord, ils ont combattu un régime qui tentait à l'appliquer, donc tant qu'ils sont vivants, cet accord de honte et de trahison ne sera pas appliqué » Nouhoum Sarr

« Tout responsable qui s'engage à mettre en œuvre un accord qui trahit le Mali sera emporté par les conséquences d'un tel acte. » Nouhoum Sarr



« Que les maliens soient rassurés que Nouhoum Sarr et ses compagnons ne vont jamais accepter l'application de l'accord d'Alger. C'est un document compromettant et dangereux pour le Mali. Nous avons dénoncé cet accord sous un régime précédant et nous ne trahisons pas les maliens en rappelant à l'ordre la transition. » Nouhoum Sarr

Macron soutient Bah N'Daw dans la conduite de la transition.

Bah N'Daw et Emmanuel Macron ont harmonisé leurs points de vue avant le sommet de N'djamena

Moussa Mara demande des preuves à ceux qui accusent la France d'empêcher l'armée malienne de faire la guerre.

Un bus brûle au Cameroun et on déplore au moins 53 morts dans ce sinistre.

Il a été dit dans ce pays que feu ATT était le chef des rebelles. Paix à son âme !

"ABC tout le monde doit soutenir cette transition pour sa réussite. Pas un soutien de béni Oui Oui, mais de rappel et de contrôle."
Un ami

Il y a des gens au CNT qui n'accepteront jamais la mise en œuvre intégrale de l'accord. Ils ont mené dignement ce combat

Outre l'incivisme, qu'est-ce qui pourrait provoquer un accident non loin d'un péage où les usagers sont censés ralentir?

Brehima Diakite Page



L'interview de Moussa Mara a été faite le 11 octobre 2020.

Quand je serais président, je le serais pour le peuple et protégerais les intérêts de ce pays au prix de mon sang.

Je suis d'origine malien, résidant au Mali et je ne suis titulaire que de cette seule nationalité qui importe beaucoup pour moi d'ailleurs. Tous mes enfants sont nés au Mali contrairement à beaucoup de nos dirigeants.

Partant de quelques constats,

Les maliens doivent savoir que les grandes puissances n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts.

Nous devons travailler et faire en sorte que nos dirigeants ne soient pas manipulés.

Certains le sont déjà, et même dans ce cas, trouver une solution pour palier à cette insuffisance.

Chers amis(e)

Le Mali est un pays indépendant, le peuple doit l'être aussi. Beaucoup d'argent destiné à l'armée ont été mal utilisés pour les intérêts de quelques « personnes ».

Ça été une catastrophe pour le pays mais nous y reviendrons.

Aujourd'hui nous demandons à ce que justice soit faite.

Les responsables doivent être poursuivis.

Les maliens doivent enfin savoir la vérité.

Alors je pense que les vieux politiciens doivent sortir derrière les médias de propagande pour dire la même chose que lui.

#Mara a publiquement dit qu'il n'a jamais envoyé sa femme accoucher en France ou ailleurs contrairement à beaucoup d'entre les vautours qui ont des nationalités étrangères ainsi que leurs enfants.



malikile.com

La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! *



Région de Mopti : Espoir de détente entre les communautés peule et dogon dans le centre du Mali



Trois accords humanitaires ont récemment été signés, suite à une médiation du Centre pour le dialogue humanitaire, une ONG suisse. Des représentants de ces communautés, entre lesquelles les conflits se sont multipliés ces dernières années, ont approuvé ces textes qui les engagent à une stabilisation de la situation dans 11 des 16 communes. Laisser les personnes circuler librement, s'opposer au vol de bétail, faciliter l'exploitation par chacun des champs et pâturages, ne pas circuler avec des armes dans les villages et les villes, ou encore accompagner le retour des déplacés... Les signataires se sont engagés à respecter une douzaine de points en vue de pacifier leur région.

Onze communes du cercle de Koro sont concernées par ces trois accords, conclus les 11, 22 et 24 janvier derniers à Dagatène, Pel Maoude et Madougou. C'est l'aboutissement de quatre mois de médiation menée par le Centre pour le dialogue humanitaire. L'ONG y voit la preuve que les populations « sont fatiguées des conflits » et salue une première accalmie sur place. Les peuls ont ainsi pu accéder au marché de Koro pour la première fois depuis 2018, se félicite Abdelkader Sidibé, chef de mission de l'ONG pour le Sahel.

Un précédent accord avait été trouvé à cette époque, en août 2018, mais il n'avait tenu que quelques semaines avant que les combats reprennent, dans une région où opèrent milices d'autodéfense et jihadistes liés à Al-Qaïda. Sans oublier les militaires maliens, fréquemment accusés d'exactions contre les populations peules. « Le soutien des autorités maliennes sera désormais essentiel pour consolider cet acquis », écrit l'ONG suisse qui espère de prochains accords dans les communes voisines, puis dans d'autres cercles du centre du Mali.

Source : RFI

Sénégal : Diary SOW tenue à la main et ramenée au pays par son tonton Mbaye THIAM

Partie incognito en France, celle qui a été « meilleure élève du Sénégal » en 2018 et en 2019 est rentrée sous le feu des projecteurs.

Selon PressAfrik, Diary SOW est, en effet, rentrée hier mercredi à Dakar à bord du vol d'Air Sénégal class Business. Elle était accompagnée par le ministre de l'Eau, Serigne Mbaye THIAM, son parrain.

Justice : L'animateur Vieux Blen en liberté provisoire



Placé sous mandat de dépôt pendant trois mois, l'animateur Adama Diarra dit Vieux Blen a bénéficié d'une liberté provisoire ce mercredi 27 janvier 2021. Après trois mois de détention à la Maison centrale d'arrêt de Bamako, l'animateur à la radio "Voix des Jeunes", a bénéficié de la liberté provisoire hier. Selon les informations judiciaires, Adama Diarra dit Vieux Blen a été incarcéré pour « outrage et atteinte à la dignité et à l'honneur des magistrats ». La même source indique que les syndicalistes du (SAM et SYLIMA), avaient estimé que l'animateur a « insulté les magistrats » dans des vidéos publiées sur les réseaux sociaux, dans l'affaire Sidiki Diabaté contre son ex-compagne. Par ailleurs, alors que Vieux Blen bénéficie de cette liberté provisoire, un autre homme de média est en détention à la maison centrale d'arrêt de Bamako en l'occurrence Seydou Oumar Traoré, toujours dans la même affaire Sidiki Diabaté vs Mamassita. L'ensemble de la presse œuvre pour qu'il recouvre sa liberté. Des démarches sont en cours pour obtenir la clémence des syndicats des magistrats.

Awa Sogodogo

Source : Indicateur du Renouveau



Lundi dernier, dans un communiqué, le Consulat général du Sénégal à Paris annonçait que Diary SOW, qui ne donnait plus de ses nouvelles depuis le 4 janvier 2021, a été retrouvée « saine et sauve ». L'étudiante au Lycée Louis Le Grand de Paris aurait été retrouvée à Bruxelles, la capitale belge.

Source : WALFNet

Choguel K. Maïga du M5-RFP sur la dissolution du CNSP : “Il faut que la junte militaire desserre son étai sur les institutions ...”



Depuis avant-hier 26 janvier 2021, la nouvelle est tombée pour annoncer l'officialisation de la dissolution du Comité National pour le Salut du peuple (CNSP), organe créé par les militaires putschistes du 18 août dernier. Cela s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des exigences de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ainsi, des Maliens se sont prononcés sur la dissolution de cet organe de la junte militaire comme le porte-parole du Mouvement du 05 Juin-Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP), Choguel Kokala Maïga, sur les antennes de RFI, hier, qui selon lui, n'est qu'une réponse que le président Bah N'Daw a donné à une demande de son mouvement.

Faut-il le rappeler, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) avait exigé aux autorités de la Transition la dissolution du Comité National pour le Salut du Peuple (CNSP), un organe qui renforçait le pouvoir des militaires tout au long de la Transition, même si dans la pratique, on constate que cette dissolution est un événement moins important. Puisque les militaires disposent toujours de la crème du pouvoir à leur actif. C'est pourquoi, des interrogations planent aujourd'hui sur l'effet de la dissolution de cet organe. On se rappelle, cette exigence de l'organisation sous régionale de dissoudre le CNSP a été réaffirmée lors du récent sommet en visio-conférence le 23 janvier dernier. Comme plusieurs autres Maliens qui se sont exprimés sur cette question, le porte-parole du Mouvement du 05 Juin-Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP), Choguel Kokala Maïga, a réaffirmé sur les antennes de RFI que cette dissolution du CNSP avait été réclamée par le M5-RFP depuis très longtemps. Donc, cela n'est qu'une réponse à la demande du M5-RFP. “Dans la charte qui a été bricolée et présentée au nom de soi-disant majorité des Maliens, il avait été dit que le CNSP serait dissous dès la fin de la mise en place des organes de Transition. Le CNT (Conseil National de Transition) a été mis en place depuis le 02 décembre”, a rappelé M. Maïga. “Deuxièmement, le M5-RFP a réclamé de longue date la dissolution du CNSP. Aujourd'hui, on voit un document signé depuis le 18 janvier et on se pose beaucoup de questions sur la date. Pourquoi c'est maintenant qu'on le publie, le jour de la visite du président de la Transition en France?”, s'est-il interrogé.

Boubacar DIARRA
Source : Le Soir De Bamako

Dispositifs d'aide au retour et à la réinsertion des migrants maliens : L'office français des migrations et de l'intégration publie une cartographie



L'Office Français des Migrations et de l'Intégration (OFII) sous l'égide de l'Union européenne au Mali a publié une cartographie des dispositifs de réinsertion des migrants maliens de retour. Il s'agit en fait d'encourager des migrants maliens en situation irrégulière dans l'espace Schengen de retourner au bercail avec toute leur dignité.

Selon un document publié par l'Office Français des Migrations et de l'Intégration (OFII), cette publication de la cartographie des dispositifs de réinsertion des migrants maliens de retour, entre dans le cadre de l'action pilote lancée en mars 2020 du programme européen ERRIN (European Return and Reintegration Network), une initiative conjointe de 15 Etats membres de l'UE qui proposent une aide à la réinsertion pour les migrants qui retournent dans leur pays. L'objectif de cette cartographie est de disposer d'une lisibilité claire des nombreux dispositifs européens de réinsertion. Cette base de travail va permettre à l'ensemble des acteurs de la réinsertion d'envisager une coopération opérationnelle. Selon l'organisation, c'est une occasion de proposer des portraits de migrants qui partagent leur expérience du retour au pays accompagné par ce dispositif. Donc, c'est un accompagnement qui œuvre pour un retour dans la dignité et pour de meilleures perspectives d'avenir à l'endroit des migrants qui sont en majorité en situation irrégulière dans les différents pays européens.

Faut-il le rappeler, dans la même perspective, le ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, Alhamdou Ag Ilyène, avait lancé le 23 novembre 2020 à l'Hôtel de l'Amitié les activités des Incubateurs pour l'investissement productif et individuel de la diaspora malienne. Et pour atteindre ces objectifs, trois composantes sont définies, à savoir : la stabilisation et le développement des zones d'origine; l'Appui aux investissements productifs individuels de la diaspora malienne à travers un dispositif d'accompagnement des entrepreneurs (AFD); et le renforcement de l'impact des investissements des migrants maliens sur le développement économique, l'entrepreneuriat et l'emploi au Mali en particulier dans les zones rurales.

Boubacar DIARRA
Source : Le Soir De Bamako

Arrêt des travaux pour escroquerie : Construction du laboratoire de cytogénétique à l'INSP pour un montant de 430 millions CFA

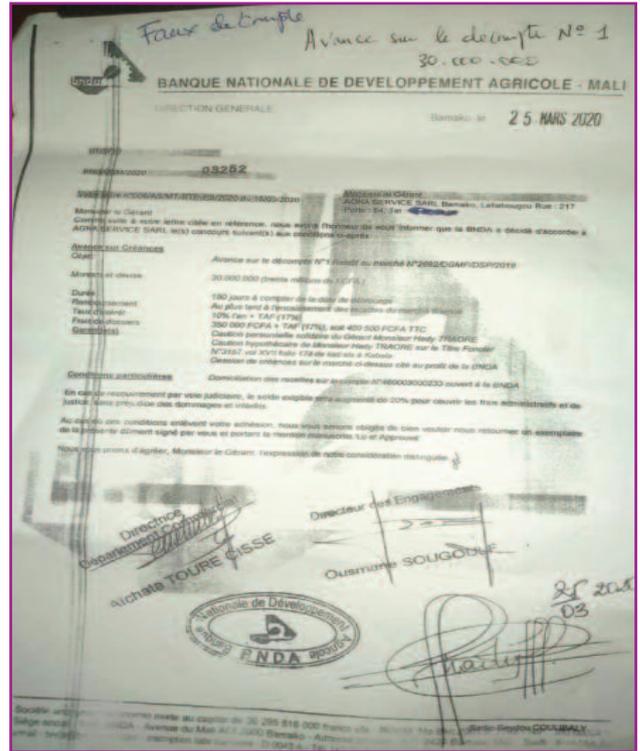
-Les travaux arrêtés pour escroquerie du gérant de « Agna-Service » et certains cadres de la BNDA

-L'enquête ouverte au Camp I de la gendarmerie.

430 millions de FCFA, c'est le montant global des travaux de construction du Laboratoire Cytogénétique pour le compte de l'Institut National de Santé Publique (INSP). Enregistré sous le N°2692/DGMP/ DSP 2019, le présent marché qui avait été conclu entre la DGMPet la Société Agna-Services dans des conditions déviant toutes les orthodoxies d'attribution de marchés ne pouvait que mal finir. Selon des sources bien informées à la DGMP, les barbes de tous ceux qui interviennent dans ce marché ont été mouillées. De la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) à l'INSP en passant par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et le Bureau d'Etude PYRAMIDION, tout le monde a pris sa part dans cette hémorragie financière qui n'avait d'autres buts que d'exécuter un banditisme financier. Des décomptes sont prélevés et logés dans des comptes fictifs à la BNDA au vu et au su des cadres des Engagements et de DECOM. De mars au mois de juin 2020, 70 millions de faux décomptes ont été soustraits du montant initial du marché (430 millions) par des gens sans vergogne, Hady Traoré gérant prête-nom de Agna Service, Modibo Traoré et certains cadres tapis l'ombre à la BNDA qui vivent que de sales affaires comme c'est le cas ici.

Pour le moment, la DGMP qui a tenté maintes fois de sauver le chantier (-10% de réalisation et contigu au carrefour des Jeunes à Bamako-Coura) s'est rendu

compte enfin que certains de ses agents ainsi que des cadres de l'INSP, la BNDA et PYRAMIDION sont de mêche avec les escrocs gérants de la



Société Agna Service notamment Lassine Diallo, Modibo Traoré et Hady Traoré.

Le juge anticorruption de la Commune III, Mamadou Kassogué, a donc décidé d'ouvrir une enquête à cet effet pour mettre au gnouf tous ceux qui sont impliqués dans cette affaire de saignement du denier public. Les brigadiers du Pôle Economique et Financier ont élargi l'enquête dans les enceintes de l'INSP, BNDA, Pyramidion, DGMP, Trésor, DFM/Santé et bien entendu le trio escrocs de Agna-Service, à savoir Lassine Diallo, Hady et Modibo Traoré.

Source : Bamada



Douane : Les objectifs de recettes dépassés



Sur une prévision de 567 milliards CFA en 2020, la direction générale des Douanes a réalisé 579 milliards CFA. Soit une réalisation de 102 %.

579 milliards CFA ! C'est le montant global des recettes douanières versées, en 2020, au Trésor public. Sur une prévision de 567 milliards CFA, la direction générale des Douanes a réalisé 579 milliards CFA. Soit, un excédent de plus de 12 milliards CFA.

Une réalisation de 102 %

Pourtant, rien ne prédisposait l'administration des Douanes à une telle performance. Plusieurs bureaux des Douanes ont été fermés au Nord comme au Centre du pays pour cause d'insécurité. S'y ajoutent les grèves, la pandémie du covid-19, qui ont paralysé des jours durant l'ensemble du secteur de l'économie. Face à tous ces factures, atteindre les objectifs de recettes, estimés à 567 milliards à la fin de l'année 2020 semblait relever de l'impossible. Malgré tout, la direction générale des Douanes ne s'est pas contentée d'atteindre les objectifs de recettes, à elle, assignés en 2020. Elle les dépassés, avec un excédent de 12 milliards CFA. Soit une réalisation de 102 %.

Saisies- record

Sur le plan de la lutte contre la fraude et de la criminalité transfrontalière, la Douane a procédé à des saisies-record d'armes et de munitions destinées aux milices du Nord et du Centre, des produits alimentaires impropres à la consommation ; mais aussi, des saisies de drogue et d'or, estimées à des dizaines, voire des centaines de milliards de nos francs. En effet, en décembre dernier, les Douanes maliennes ont saisi 88 lingots d'or, soit 143 kg estimés à 7, 4 millions de dollars. Quelques mois auparavant, c'est à dire en août, des milliers de faux timbres fiscaux d'une valeur de 200 millions CFA ont été saisis. Aussi, le 21 octobre 2020, 1,430 tonne de cannabis, d'une valeur de 1,6 milliard CFA a été saisi. La liste est loin d'être exhaustive.

Soutien des autorités de la Transition

Considérée comme la principale pourvoyeuse du Trésor public en argent frais, la Douane a, dès l'arrivée des autorités de la Transition aux affaires, bénéficié de leur soutien. Après la visite mémorable du colonel Malick Diaw, aujourd'hui président du CNT, à la direction générale des Douanes,

Élection des membres consulaire de la CCIM : Le collectif national des acteurs des marchés du mali muselé

Le vendredi 15 janvier 2021, à son siège sis au marché de Médine, le Collectif national des acteurs des Marchés du Mali (CNAM-MALI) était face à la presse. Cette conférence avait pour but de décrier la tentative de musellement du collectif de la part de certains responsables de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM) à l'élection des membres consulaires, prévue pour le 17 janvier 2021. Rien ne va plus entre la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali et le Collectif national des acteurs des Marchés du Mali. La raison : pour les élections des membres consulaires de la CCIM, les nommés Abdoulaye Cissé, président dudit collectif, Souleymane, secrétaire général, Cheick Oumar Gadjiko, chargé des équipements marchands et Adama Kanté, chargé de communication, affirment avoir enregistré leurs dossiers à la commission liste électorale sous les numéros suivants comme éligibles : 0685, 0695, 0695, 0003. Mais contre toute attente, ils sont tous présentés comme électeurs à l'exception du président du collectif Abdoulaye Cissé qui est candidat mais, avec des fausses informations parues dans un journal de la place (Essor) du 04-01-2021 n°19312. Ces fausses informations lors de l'affichage de la liste des candidats portent sur sa date de naissance qui est le 24-10-1973 à Sofara au lieu du 08-08-1980 à Bamako et il est enregistré à la section commerce, forfait éligible au lieu de candidat Réel. Cheick Oumar Gadjiko est né le 25-01-1966 à Bamako à N'Tomikorobougou rue 654 porte 619 au lieu de 12-02-1973 à Gadiabaladia, il est enregistré comme éligible Réel à la section commerce au lieu de Électeur Synthétique. Souleymane Konaté est enregistré Candidat synthétique au lieu d'électeur synthétique et il est né le 19-05-1977 à Bamako au lieu du 01-01-1973 à Niakongo. Le collectif regrette qu'au lieu de présenter ses membres comme candidats, par peur, le bureau sortant a tout fait pour leur barrer la route. Suite à cette situation, le collectif a révélé avoir envoyé une lettre au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la promotion des investissements pour demander le report de cette élection prévue pour le 17 janvier 2021. Malgré sa lettre, le collectif se dit choqué de voir le ministre maintenir cette élection qui selon lui, est une élection pour le museler. « Si l'élection se tenait dans ces conditions, nous ne la reconnaitrons pas et nous nous battons pour l'avènement d'une chambre de commerce des détaillants » souligne le collectif.

**Adama Coulibaly
Nouveau Réveil**

c'est au tour du ministre de l'Economie et des Finances de lui enboiter le pas. « La direction générale des Douanes a le soutien de mon département et des autorités de la Transition », déclarait M. Alousséni Sanou, ministre de l'Economie et des Finances. C'était, en septembre dernier, devant les cadres de la Douane. La suite, on la connaît : en dépit du contexte, pour le moins défavorable, les objectifs de recettes ont été dépassés en 2020. Avec, à la clé, un excédent de 12 milliards CFA. Soit, une réalisation de 102 %.

Oumar Babi

Source : Canard déchainé

Groupement Mobile de Sécurité GMS-MO : Des policiers déterminés à arrêter la corruption des chefs



La Synergie des Syndicats de la Police Nationale composée de : SPN-UNTM, SPN-CSTM, SNOB, SYNAPOL, SAP, APN, APRM, SYLIPOL, SIP et le SYNACOMPOL était en assemblée générale d'information au Groupement Mobile de Sécurité et à la Compagnie de la Circulation Routière. Ladite Assemblée Générale avait pour objectif d'informer l'ensemble des fonctionnaires de Police des mesures syndicales que la Synergie veut entamer aux profits des fonctionnaires de la Police Nationale.

En attendant un point de presse prévu pour ce vendredi pour sceller cette unité d'action syndicale, et aussi pour faire part des décisions à prendre concernant la marche, le sit-in et le préavis de grève dans les prochains jours, certains n'ont pas manqué de dénoncer la gestion désastreuse faite des policiers du GMS et de la CCR, lesquels sont du reste spoliés le plus souvent de leurs primes et perdiems. Ceux-ci demandent l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail qui sont des plus miséreuses comparées à celles de leurs collègues de la sécurité publique, c'est dire les commissariats !

Ils exigent que soit arrêté ce qu'ils ont appelé « Labo », un jargon désignant les coupes faites par les chefs sur les perdiems des agents, et qu'ils soient traités en tant que maillon es-

sentiel dans l'architecture sécuritaire de notre pays, avec tous les droits, avantages et outils de travail qui vont avec. En effet, faut-il le rappeler, agissant sous l'autorité de la Direction Générale de la Police Nationale et de la Direction Régionale de la Police, le Groupement Mobile de Sécurité (GMS) a compétence pour prévenir tout trouble à l'ordre public et réprimer les infractions aux lois dans le District de Bamako et éventuellement sur l'ensemble du territoire.

Le GMS intervient pour maintenir et rétablir l'ordre public, réguler la circulation routière, escorter les personnalités civiles et militaires, contrôler les personnes et les biens aux points d'entrée des villes, assurer des gardes sta-

tiques des services de police, des représentations diplomatiques, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales. Il effectue des missions d'appui ou de renfort aux unités de police, mais aussi aux administrations. Il est organisé en six (6) compagnies.

Des véhicules avec des hommes armés sont déployés au niveau de certains carrefours pour assurer la sécurité des personnes et de leurs biens. Ces équipes montent la garde pour lutter contre les braquages, les attaques à main armée et autres formes de banditisme. Elles interviennent aussi en cas d'attaque terroriste pour quadriller le secteur afin de permettre aux forces spéciales d'intervenir rapidement. Elles procèdent aux arrestations des cas suspects signalés par les citoyens à travers les numéros verts mis à leur disposition.

Et depuis un certain temps, l'accent a été mis sur le renforcement des postes de garde tenus par des éléments du GMS devant les Institutions de la République, les Consulats, les Ambassades et certaines institutions bancaires comme la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Il a été instauré des services de nuit pour tous les commandements à tour de rôle avec la mission de superviser les patrouilles et les rondes.

Comme on le voit, les policiers du GMS sont en première ligne dans l'architecture sécuritaire de notre pays, mais ils sont malheureusement les parents pauvres de la police nationale, soumis en sus à toutes sortes de dérives et d'abus des chefs qui les spolient par ailleurs de leurs droits. Aussi haussent-ils la voix et entendent désormais mettre fin à tout cela dans les jours à venir !

■ Yama DIALLO



Recettes 2020 des domaines : 116 230 000 000 F CFA versés au Trésor public

Pour la deuxième année consécutive, les services des domaines ont pleinement honoré leur engagement en 2020 à l'égard du Trésor public malien en réalisant une mobilisation des recettes estimées à 116 230 000 000 F CFA. Du coup, le directeur national des domaines, Ibrahim Simpara tient sa promesse faite aux autorités de la transition de faire de son service un secteur sur lequel elles peuvent compter pour le financement des projets d'intérêts nationaux en cette période de transition politique.



Pour preuve, au titre de l'exercice 2020, la Direction nationale des Domaines a pu consoler la balance, entre les prévisions et les fonds réalisés sous la Direction d'Ibrahim Simpara, officier de l'ordre national. Malgré la crise sanitaire qui a mis l'économie malienne à rude épreuve, la direction nationale des domaines a récidivé son exploit de l'année dernière. En termes clairs la barre des 100% a été dépassée en 2020 comme 2019.

C'est fort de cet exploit que le ministre des Affaires foncières de l'urbanisme et de l'Habitat, Dionké Diarra a félicité le directeur national des domaines et l'ensemble de ses collaborateurs pour cette prouesse qui dépasse les objectifs de recettes au titre de la loi des finances 2020 avec un montant de réalisation estimé à 116 230 000 000 F CFA pour une prévision de 114 791 000 000 F CFA. « **Je vous exhorte à persévérer dans cette voie et à redoubler d'efforts pour l'atteinte des objectifs recettes de la loi de finances 2021** », peut-on lire dans la lettre de félicitation du ministre Dionké Diarra.

Rappelons qu'au titre de l'exercice 2019, la direction nationale des domaines avait dépassé les objectifs avec la bagatelle de 123 522 000 000 de F CFA. Ce bilan satisfaisant est le résultat du bon coaching du Directeur national des Domaines qui a su galvaniser sa troupe à tous les niveaux.

Selon nos informations, les Domaines maliens n'avaient pas atteint un tel niveau de mobilisation des recettes depuis 2012, soit depuis 7 ans. C'est dire qu'avec l'arrivée d'Ibrahim Simpara à la tête des Domaines, cette contreperformance des Domaines semble, de plus en plus, vaincue avec l'accompagnement du gouvernement à travers notamment de la cellule d'appui à la réforme finances publiques (CAR-FIP), le budget spécial d'investissement et le projet d'appui à la mobilisation des recettes intérieures (PAMORI) phase 2.

Pour arriver à ce résultat salutaire, plusieurs réformes importantes ont été initiées avec l'appui du projet à la mobilisation des recettes intérieures (PAMORI) phase II. Elles concernent, entre autres : le plan stratégique de la Direction nationale des Domaines et de la Direction nationale du Cadastre (un document stratégique de pilotage des actions/activités), l'élaboration de 377 procédures domaniales et foncières (permettant d'uniformiser les pratiques de gestion foncière et domaniale); l'éla-

laboration de la politique de communication de la direction nationale des domaines et de la direction nationale du Cadastre (ayant permis à l'ensemble des agents d'avoir une adresse mail/ messagerie corporative; conception et mise en ligne d'un site intranet, pour communiquer à l'interne entre agents et un site web pour communiquer avec les usagers et les partenaires; la numérisation de plus de 269 000 dossiers de titres fonciers de Kati et de Bamako et leur utilisation grâce à l'interconnexion des services domaniaux; la conception et le déploiement (prévu en 2021) du SITFI (système d'information sur les titres fonciers et l'immobilier, pour informatiser toute la gestion foncière, réduire les litiges fonciers, optimiser les recettes des domaines, assainir la gestion foncière; l'élaboration du projet de plan de carrière des agents des domaines et du Cadastre; l'élaboration d'une nouvelle loi domaniale et foncière en fin 2020, et de ses textes d'application, plus adaptés au contexte actuel; l'élaboration de décrets fixant les redevances et les prix des terrains de l'Etat, conformément aux aspirations des couches sociales à revenu modéré et professionnelles; la construction d'un nouveau siège, R+3, à Darsalam qui abrite depuis janvier 2020 les services des Domaines et du Cadastre de Bamako; la construction du siège en cours du nouveau des Directions nationales des Domaines et du Cadastre, au quartier du fleuve, dont le gros œuvre est terminé (un immeuble R+7); la construction à partir de 2021 du nouveau siège du Bureau des Domaines et du Cadastre de Kati, à Kati Koko et de l'atteinte des objectifs de recettes de la Direction nationale des Domaines en 2019 et 2020, pour ne citer que ceux-ci.

Connu et apprécié de tous ses collaborateurs, Ibrahim Simpara, puis que c'est de lui qu'il s'agit, a reçu plusieurs distinctions honorifiques dont la dernière est le Ciwara délivré par l'association des jeunes premiers du Mali pour service rendu à la nation.

■ **Ibrahim Sanogo dit Oliver**

Affaire Bounty : Oumar Mariko appelé à revenir sur ses accusations !

■ Vers Bandiagara, des chasseurs ont fait sortir un des blessés de Bounty de l'ambulance. Sur place, un parent du blessé a appelé un membre du Sadi pour lui dire que le blessé a été fait sortir de l'ambulance par des chasseurs. Ce dernier a demandé à ce que son interlocuteur passe le téléphone au dit chasseur. Chose qui a été faite. Il a dit au chasseur que la personne qu'ils ont fait sortir de l'ambulance n'est pas terroriste. Et le chasseur lui a demandé s'il (le blessé) n'était pas peul avant de le tuer», a révélé le président du parti Sadi, Dr Oumar Mariko, lors d'une conférence de presse qu'il a organisée sur l'attaque de Bounty. Mariko appelé à revenir sur sa déclaration. L'accusation faite par Oumar Mariko contre les chasseurs de la région de Bandiagara a suscité la colère du président du mouvement Baguine SÔ, Hamidou Djimé, qui est sorti de son silence. « Au cours de la rencontre qu'il a tenue sur la situation de Bounty, Oumar Mariko a tenu des propos qui nous ont choqués. Il a dit que l'un des blessés de Bounty a été simplement enlevé par les chasseurs de Bandiagara et éliminé parce qu'il est peul », a déploré Hamidou Djimé. Pour lui, ces propos de Oumar Mariko ne vont que créer de l'amalgame entre Dogons et Peuls. « Oumar, ne crée pas l'amalgame entre les Peuls et les Dogons », dit l'ancien député de Koro qui ajoute que la crise du centre est uniquement contre les groupes terroristes. Selon lui, le président du Sadi, en disant que les jeunes chasseurs ont enlevé un jeune peul et l'ont tué parce qu'il est peul, crée de la frustration entre les Peuls et les Dogons. Hamidou Djimé invite ainsi le président du Sadi à corriger cette accusation considérée comme « non fondée ». « Nous lui demandons de revenir sur ce qu'il a dit ou de ne plus reprendre ces propos à l'égard de notre communauté, à l'égard de nos chasseurs », a-t-il laissé entendre. Le président du mouvement Baguine SÔ n'en décolère pas et ajoute : « Il ne faut pas profiter de cette crise pour créer l'amalgame entre deux communautés qui ont

vécu pendant des milliers d'années. Le premier voisin du Dogon est le Peul ». Il a, par la suite, exprimé son mécontentement quant au désintérêt de la classe politique aux souffrances des populations du pays. « Nous ne faisons que compter nos morts, nos orphelins, nos veuves. Et dans cette situation, nous ne voyons pas la compassion de nos compatriotes. Nous ne voyons pas la compassion de ces hommes politiques qui, lors des élections, viennent conquérir nos voix », a regretté Hamidou Djimé. Par ailleurs, le président du mouvement Baguine SÔ a sollicité l'implication de tous pour le retour de la paix et du vivre ensemble au pays dogon. « Il est temps que tout le monde s'implique pour le retour de la paix au centre du Mali », a laissé entendre le président du mouvement Baguine SÔ Boureima guindo. Dr Oumar Mariko a accusé, lors d'une conférence de presse, les chasseurs, dans la localité de Bandiagara, d'avoir « fait sortir un des blessés de Bounty de l'ambulance et de l'avoir exécuté parce qu'il est peul ». Cette accusation est jugée, par le président du mouvement Baguine SÔ, comme « un amalgame pour mettre à dos les communautés dogon et peul ». Et l'ancien député de Kolondieba est invité à revenir sur ces accusations.

Source : Le pays





Pour rendre la justice malienne plus performante à l'horizon 2024 : Des acteurs évaluent à Ségou les dispositifs de réformes engagées !

Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Mohamed Sida DICKO, a présidé le 25 janvier 2021 à Ségou, la cérémonie d'ouverture officielle de l'atelier de planification du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme pour la revue annuelle 2020, l'élaboration du plan opérationnel 2021 et de la formalisation du dispositif de mise en œuvre du plan stratégique de mise en œuvre de la loi n°2019-072 du 24 décembre 2019 portant Loi d'Orientation et de Programmation de la Justice (LOPJ) pour la période 2020-2024.

Au regard de l'importance dudit atelier de 5 jours, y étaient présents les Partenaires Techniques et financiers du secteur de la justice dont le PNUD, les responsables des Directions techniques du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, des représentants du ministère de l'Economie et des Finances, du ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ainsi que plusieurs services techniques régionaux. Faut-il le rappeler, à la suite des événements de 2012 et la signature en 2015 de l'Accord

pour la paix et la réconciliation, issu du processus d'Alger, les autorités maliennes ont engagé une série de réformes. Des faiblesses en matière de gouvernance sont perceptibles dans plusieurs administrations clés de l'État, notamment dans le secteur de la justice, limitant l'accès aux services publics. Ainsi l'accès aux services judiciaires par les personnes vulnérables, en particulier les femmes, reste un défi. Les Maisons d'arrêt ont une capacité limitée, les conditions de détention dans les pénitenciers ne sont pas conformes aux stan-

dards internationaux et le nombre de détenus en détention provisoire reste très élevé.

Afin de répondre de façon efficiente à ces nombreux défis identifiés dans le secteur de la Justice, les autorités à travers le leadership du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (MJDH) se sont dotées de la Loi N° 2019-072 du 24 décembre 2019 portant Loi d'Orientation et de Programmation de la Justice (LOPJ) pour la période 2020-2024.

A ce texte de Loi est annexé le Document de Synthèse du Plan Stratégique 2020-2024 (de la loi), qui fixe comme finalité de ladite loi de « **bâtir aux termes des cinq prochaines années, un service public de Justice accessible, efficace et performant de nature à restaurer la confiance des citoyens et des justiciables** ».

Le PNUD dans le cadre de son nouveau Programme d'appui à la Stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'Etat de Droit (PROSMED) s'est engagé à accompagner le Gouvernement dans l'opérationnalisation, la mise en œuvre, le suivi évaluation et le rapportage de la réalisation de la LOPJ à travers la Cellule de Planification et des Statistiques (CPS) du MJDH.

L'Atelier de Ségou s'inscrit dans la volonté du ministère de la Justice de faire une évaluation des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des actions planifiées. En outre, il permettra aux cadres de direction de faire un état des lieux des actions réalisées en 2020, des défis

rencontrés et d'élaborer le plan opérationnel 2021.

Dans son discours d'ouverture, le ministre DICKO a souligné que le Gouvernement de la République du Mali est conscient des difficultés auxquelles font face les acteurs de la justice dans notre pays. Il a indiqué qu'au-delà de l'adoption pour la première fois d'une loi d'orientation et de programmation quinquennale, les financements correspondants sont entièrement assurés par le budget national.

"Du personnel aux investissements en passant par les biens, les services, les transferts et les subventions, la Loi d'Orientation et de Programmation pour le secteur de la justice comporte toutes les rubriques nécessaires pour doter le secteur de moyens lui permettant d'être à la hauteur des défis", a-t-il signalé.

Pour le ministre, cette rencontre permettra de favoriser une plus grande synergie d'actions entre les services publics de la Justice, des ministères sectoriels de la Sécurité et de la Protection Civile, de l'Economie et des Finances et les Partenaires Techniques et Financiers. Elle offre également l'occasion de dégager les avancées dans la mise en œuvre du plan d'actions de la Loi, au titre de l'année 2020, et de faire une meilleure programmation pour l'année 2021. Auparavant, le Représentant du PNUD a souligné que l'appui de son organisation intervient dans le cadre du nouveau programme d'appui à la stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'Etat de droit qui a démarré en 2020. Ce programme, d'une durée de 5 ans, a pour objectif de fournir un appui aux populations maliennes afin d'améliorer leur résilience face aux dynamiques de conflits et de leur permettre de vivre dans un environnement sécurisé et respectueux de l'Etat de droit. Pour Phillip Di Carpagna, cette loi (LOPJ) s'accompagne d'un engagement du gouvernement malien à augmenter substantiellement le budget du secteur de la justice qui devrait passer à près de 45 milliards de FCFA d'ici 2024 soit une augmentation de plus de 85% de son budget en 5 ans.

Boubacar DIARRA, C.com

Point de presse de la MINUSMA : Aperçu sur le soutien multiforme de la Mission Onusienne au Mali



La Mission Multidimensionnelle des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali (MINUSMA) est au four et au moulin tous les jours pour un Mali pacifié, stabilisé et développé. Beaucoup de nos compatriotes ne voient pas les efforts de la MINUSMA mais elle pose des actions, appuie les autorités et les communautés, les forces de défense et de sécurité du Mali. Voici donc quelques actions réalisées ou en cours par la Mission Onusienne dans notre pays.

Appui aux autorités

Dans ce cadre, la mission a organisé un atelier de renforcement des capacités des représentants de l'Etat et des élus de la région de Kidal. Cet atelier a eu lieu du 14 au 18 janvier dernier.

Il a bénéficié aux élus locaux, aux membres de l'Autorité intérimaire et du Collège transitoire de la région de Kidal. Financée par la MINUSMA, cette session avait comme objectif l'adaptation aux nouveaux instruments de planification et de programmation de développement socio-économique et culturel au niveau local. Les formateurs ont mis un accent particulier sur le maintien de la confiance entre les représentants de l'Etat, les élus locaux des collectivités territoriales, ainsi que les membres des autorités intérimaires et des collègues transitoires.

Toujours dans ce chapitre, la mission a appuyé, le 14 janvier, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) dans l'organisation d'un atelier sur l'engagement citoyen visant à renforcer les capacités

de la société civile pour la promotion de l'engagement électoral. Environ 50 participants parmi les partis politiques, les organisations de la société civile (OSC), les femmes et les jeunes ont assisté à cet événement de trois jours et ont discuté du processus électoral, de la citoyenneté et de la participation. Des ateliers d'engagement civique seront organisés au niveau régional dans les semaines à venir. Aussi invite-t-elle toutes les parties prenantes au processus électoral à participer activement aux débats sur les réformes et à jouer pleinement leur rôle pour la réussite de la Transition et l'organisation d'élections inclusives, transparentes, crédibles et apaisées.

Droits de l'Homme et Protection

Dans ce chapitre, la Mission d'établissement des faits de la Division des droits de l'homme de la MINUSMA sur les événements de Bounti se poursuit. Après avoir interrogé de nombreux témoins, ainsi que des blessés, l'équipe a passé plusieurs jours à Douentza et Mopti, et s'est rendue avec la Force de la MINUSMA, le lundi 25 janvier, à Bounti, dans le Centre du Mali. Assistée par la Police technique de UNPOL, la Division des Droits de l'Homme s'est entretenue avec d'autres témoins sur place et a pu vérifier certaines informations et faire ses constatations qui alimenteront le prochain rapport de l'organisation.

Réduction de la violence communautaire

Le 27 janvier, deux projets de réduction de la violence communautaire ont été officiellement remis et quatre autres ont été lancés. Les deux projets remis, d'un coût de près de 110 millions de FCFA, profiteront aux communautés d'Ansongo, de Fafa et de Ouatagouna (cercle d'Ansongo). Il s'agit de la construction et de la réhabilitation du système d'approvisionnement en eau de ces deux localités ; la réhabilitation du siège de la Coordination des Femmes d'Ansongo (COFEM) et la construction d'une salle de réunion et d'un bureau pour la coordinatrice, tous équipés.

Par ailleurs, quatre projets seront mis en œuvre dans les communes de Boura et de Ouatagouna, dans le cercle d'Ansongo, pour un coût de près de 340 millions de FCFA. Ces projets bénéficieront directement à 2 598 per-

sonnes, dont 1 058 femmes. Ils comprennent l'électrification de quatre villages : Tassiga, Herba, Tondithiyo-Haoussa, Léléhoye Haoussa et Gourma ; l'adduction en eau potable à Talam Talam Me (rive droite de Fafa) ; la réhabilitation de la digue à Karou et la construction d'un jardin maraîcher à Tassiga. Dans le même temps, la MINUSMA a lancé un cinquième un Projet à impact rapide en appui aux FAMA suite à la requête du Cadre de concertation élargi sur la sécurité d'Ansongo. Ce projet consiste en la réalisation d'un forage muni d'un château d'eau équipé en panneaux solaires. La réalisation de ce projet accroîtra l'autonomisation des FAMA en approvisionnement en eau. D'un coût de plus de 16 500 000 de FCFA, il vise à réduire les risques d'attaques contre les Forces armées maliennes pendant les corvées d'eau dans la ville d'Ansongo.

Les activités de la Force de la MINUSMA

Deux jours après l'attaque terroriste qui a visé la compagnie ivoirienne en mission de reconnaissance, le Commandant de la Force de la MINUSMA s'est rendu à Tombouctou, le 15 janvier. Le général de corps d'armée, Dennis GYLLENSPORRE, était accompagné à l'occasion de l'Ambassadeur de la Côte d'Ivoire au Mali, et du Chef d'État-major Général des Armées de la Côte d'Ivoire. L'objectif de cette visite était de s'enquérir de l'état des blessés, mais aussi d'encourager la troupe engagée dans la restauration de la paix dans le secteur Ouest de la MINUSMA.

Appui aux Forces armées maliennes (FAMA)

Parallèlement aux opérations menées dans les secteurs afin de protéger les populations civiles, la Force a poursuivi son soutien aux Bataillons de l'armée reconstituée (BATFAR) de Tombouctou, Gao et Kidal. Cet appui s'exerce aussi bien dans les champs tactiques que juridiques, avec la tenue régulière de cours approfondis dans le domaine du respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Ces derniers temps, un accent particulier a été mis à nouveau sur la connaissance des engins explosifs improvisés, leur mode de fonctionnement et la maîtrise des techniques de base du contre-minage.

Opérations en cours

Les activités de la Force se poursuivent dans tous les secteurs. Sur l'axe Ansongo-Labezanga, au titre de l'opération Seka, ayant pour but de dissuader les mouvements et activités terroristes, les Casques bleus ont conduit des patrouilles de dissuasion sur plusieurs axes. Un nombre important de patrouilles (courte et longue portée) ont été conduites dans trentaine de localités, afin de garantir la liberté de circulation des personnes et des biens dans cette région et de réduire la liberté d'action des groupes armés.

L'opération « Ménaka sans armes » se poursuit. Elle a vu l'intensification des opérations de patrouilles coordonnées avec les FAMA dans la localité de Ménaka et ses environs. Cette opération au profit de la population locale, a pour objectif l'instauration et le renforcement de l'autorité de l'Etat. Elle a reçu un écho favorable ces derniers temps grâce à une régression remarquable de l'insécurité. La construction des check points supplémentaires se poursuit.

L'opération Buffalo se poursuit dans le Centre du Mali. Elle manifeste la réaction de la Force face à la résurgence des violences intercommunautaires et des attaques terroristes, dirigées essentiellement contre les forces de défense et de sécurité du Mali et la population locale. Pleinement engagées pour la sécurité de la population, les Casques bleus ont ainsi cherché à adopter une posture dissuasive face aux groupes armés terroristes (GAT), en menant de nombreuses patrouilles. Dans la région de Tombouctou, **l'opération Siga 5** continue. Elle vise à contrer la détérioration de la situation sécuritaire à Tombouctou.

Au total, au cours de ces deux dernières semaines et sur l'ensemble de sa zone d'opération, la Force a mené environ 1 100 patrouilles (de jour comme de nuit, à longue portée comme à proximité des emprises de la MINUSMA) et érigé plus d'une cinquantaine de check-points. Ces patrouilles, aussi bien terrestres qu'aériennes, contribuent à réduire les violences sur les populations et à ramener le calme dans les zones où les tensions communautaires sont signalées.

■ Synthèse de Yama DIALLO

Gestion de la transition : Début de divorce entre les ex-putschistes et certains de leurs alliés ?

Après avoir suscité la colère du puissant ex-coordonateur de la CMAS Issa Kaou Djim par la démolition des constructions illicites dans la zone aéroportuaire, radicalisé Adama Ben Diarra par la répression de sa manifestation contre la politique française au Mali, les autorités transitoires viennent de pousser le bouillant Nouhoum Sarr à sortir de son silence par la nomination des membres du Conseil Consultatif Interrégional de la Zone de Développement des régions du Nord. À travers leurs actes, les ex-putschistes fragilisent leur rapport avec leurs alliés.

Les auteurs du coup d'État du 18 août 2020 vont, à cause de leur incohérence dans les actions, de leur inconstance, de leur manque de courage...droit au mur. Chaque jour, ils se font de nouveaux adversaires. En plus du M5-RFP, beaucoup de ceux-là qui les ont aidés à dribbler ce mouvement hétéroclite sont en train de devenir leurs nouveaux adversaires. Issa Kaou Djim, victime de la démolition dans la zone aéroportuaire ; Adama Ben Diarra et Aboubacar Sidick Fomba, leaders des mouvements engagés contre la politique française au Mali ; et Nouhoum Sarr, opposé à la mise en œuvre intégrale de l'Accord d'Alger ... sont les alliés des auteurs du putsch qui sont sortis de leur silence pour dénoncer certaines pratiques.

D'abord le coordinateur destitué de la CMAS Issa Kaou Djim. Il défendait, bec et ongle, les autorités de la transition. Il a même créé une association pour soutenir les autorités de la transition dans leurs œuvres de refondation de l'État. Mais cette relation a commencé à se fragiliser le jour où on a démolit les constructions dites illicites sur la zone aéroportuaire. Et depuis, il a commencé à dénoncer certaines tares des autorités de la transition comme ce fut le cas lors de son passage sur la télé Renouveau.

En plus de Issa Kaou Djim, les relations entre les leaders des mouvements antipolitiques françaises et les anciens membres du CNPS ne sont plus roses comme avant. Qui ne se rappelle pas des clashes entre le colonel Malick Diaw et les panafricanistes membres du CNT ? La répression violente, le 20 janvier dernier, de la manifestation pour le départ des troupes françaises du Mali a davantage détérioré cette relation déjà fragile entre les auteurs du coup d'État et leurs alliés. Si la nouvelle manifestation projetée pour le 26 mars est de nouveau réprimée, il ne sera pas



étonnant d'entendre les Adama Ben Diarra et consorts crier « à la trahison » des militaires.

Le cas Nouhoum du parti FAD

Depuis le renversement du régime IBK, Nouhoum Sarr semble être silencieux. Il ne dénonce rien, même sur des pratiques malsaines des autorités transitoires. Malgré la violation de la clé de répartition, il a accepté de participer au Conseil national de la Transition. Il a fermé les yeux sur cette violation de textes par les autorités transitoires.

Mais la décision de la création du Conseil Consultatif Interrégional de la Zone de Développement des régions du Nord et la nomination de ses membres l'ont poussé à bout et sortir de son silence de mort. «**Le Bureau politique national du parti Front africain pour le Développement (FAD) a constaté avec stupéfaction, la signature par le ministre de l'Administration territoriale d'un arrêté en date du 31 décembre 2020, portant nomination des membres du Conseil Consultatif Interrégional de la Zone de Développement des régions du Nord** », a rappelé le parti FAD de Nouhoum Sarr qui a ajouté : «**Le parti FAD s'insurge contre**

cette décision qui marque une fuite en avant dans la mise en œuvre de l'accord antinational issu du processus d'Alger ».

Dans le même communiqué, le FAD a condamné l'attitude « aventurier » du ministre de l'Administration territoriale et a rappelé son opposition ferme à toute application de l'accord en l'état. «Le FAD reste déterminé à empêcher l'application de l'accord antinational issu du processus d'Alger et met en garde les autorités de la transition contre toute tentative de passage en force », a indiqué le communiqué. Le FAD va-t-il intégrer le nouveau front pour le refus de l'Accord d'Alger ? En tout cas, il a le même discours que les responsables de ce front.

Le parti a invité, enfin, le peuple malien « **à rester vigilant et déterminé afin de défendre l'intégrité du territoire, l'unité nationale ainsi que la forme unitaire de l'État du Mali** ».

Toutes ces sorties prouvent que les relations entre les colonels au pouvoir et leurs alliés ne sont plus roses comme lorsqu'ils dribblaient le M5-RFP.

Boureima Guindo
Source : Journal le Pays- Mali

Analyse strategica : les hommes politiques et les médias sociaux

Dans notre article de la semaine dernière, nous parlions des enjeux de la communication politique en Afrique. L'un de ces enjeux soulevés, l'enjeu technologique, dispose d'un élément particulier et important sur lequel nous devons nous focaliser : il s'agit des médias sociaux et de leur utilisation par nos hommes politiques.

A l'ère du numérique, les médias sociaux ont totalement bouleversé la donne en ce qui concerne la communication de façon globale et la communication politique n'échappe pas non plus à cela. La présence numérique d'une entité ou personnalité politique passe nécessairement par ces outils d'un genre nouveau, dont l'utilisation requiert la maîtrise de certains codes.

Relever le défi de la bonne présence numérique pour les hommes politiques, réside à deux niveaux : la stratégie de contenu et le choix des canaux. En ce qui concerne la stratégie de contenu, nous pouvons en identifier deux typologies distinctes mais d'égale importance. Le premier type de contenu qu'un homme politique se doit de partager à travers les médias sociaux, ce sont ses activités quotidiennes. Le défunt Président du parti URD, Feu Soumaila Cissé, excellait dans ce domaine au vu de son statut de chef de file de l'opposition politique malienne de l'époque. Son agenda fournissait assez d'éléments pour créer le maximum de contenus pouvant être partagé.

Le second type de contenu concerne la vision même de l'homme politique. Il s'agit là de partager avec les internautes, ses prises de positions, ses analyses et ses projets sur des thématiques bien choisies. Le format de diffusion varie du texte à la vidéo même si la



vidéo est souvent plus sollicitée car suscitant plus d'engouement, après un travail précis sur la forme. Dans ce registre, Moussa Mara (YELEMA) et Mountaga Tall (CNID) offrent tous les deux de bons contenus.

Pour ce qui est du choix des canaux, nous pouvons aussi distinguer deux variantes. Il y a ceux qui disposent de leurs propres canaux, toujours comme l'ancien Président de l'URD qui avait pour lui tout une armada (compte Facebook et Twitter, chaîne YouTube, Site Web et Application mobile). À côté, il y a ceux qui ne disposent pas de canaux propres à eux, ou qui ne l'exploitent pas à fond : il s'agit de Choguel K. Maïga ou Mohamed Ali Bathily qui sont plus relayés par des canaux appartenant à des tiers. Que ça soit au niveau de la stratégie de contenu ou aussi bien qu'au choix des canaux, l'objectif reste le même : il s'agit de faire adhérer le maximum de personnes à sa cause. On est donc bien au-delà de la simple action de communication, il s'agit tout simplement de la création d'une communauté au point d'en

faire des ambassadeurs.

La présence numérique à travers les médias sociaux devient donc un facteur clé de succès pour toute communication politique réussie. Mais qu'on ne s'y trompe pas, nous ne sommes pas dans une situation où les médias sociaux peuvent servir d'outil de mobilisation de masse à des fins électorales, comme cela a été le cas pour Trump en 2016 (réf : Cambridge Analytica). Les médias sociaux n'ont pas encore cette portée dans nos pays où leur utilisation est encore réservée à une certaine frange de la population, mais cela peut rapidement évoluer avec la facilité et la vitesse qu'ont nos populations à se les approprier. Il s'agit donc pour nos hommes politiques d'apprendre ou s'aider à les utiliser en conséquence et à bon escient.

Hamadoun NIANGADOU Spécialiste en communication politique et Fondateur de Stratégia

Source : Bamakonews

Peine de mort au Mali : Pourquoi il faut l'abolir ?

La Journée internationale contre la peine de mort est habituellement célébrée le 10 octobre de chaque année. Cependant il s'agit d'un problème de tous les jours car le monde n'a pas encore fini de mettre à mort des femmes et des hommes soit en les fusillant, en les décapitant ou en leur injectant des substances létales. Il y a plus de quarante ans que la lutte est engagée par Amnesty international pour l'abolition de la peine de mort dans le monde. Le Mali est considéré comme un pays abolitionniste de fait car depuis les années 1980 aucun condamné à mort n'a plus jamais été exécuté dans le pays. Le débat sur la peine de mort est pris en otage par les islamistes qui ne jurent que par le Coran qui, dit-on, est en faveur de la sentence suprême. Cependant, le débat sur l'abolition de la peine de mort doit être dépassionné.

Les raisons qui font que les Hommes en arrivent à condamner d'autres Hommes à la peine capitale sont compréhensibles parfois mais non déterminantes. Il faut en convenir : certains crimes sont particulièrement odieux et appellent instinctivement la loi du Talion « Œil



pour œil, dent pour dent ». Comment peut-on être serein devant le spectacle d'un homme qui abuse d'un bébé de six mois et la tue à coups de couteau ? Que dire de cet écolier français qui entraîne sa camarade de classe dans les bois, la viole, la tue et brûle son corps ? Et de cet homme qui viole une femme enceinte, l'éventre ensuite et tue son bébé ? Tout

homme normal ne peut que se révolter devant de tels crimes et en appeler à la mort de leurs auteurs.

Cependant, il serait erroné de croire que les criminels sont d'une autre espèce et ne méritent pas par conséquent de vivre parmi les Hommes. Car comme l'a écrit le poète français Charles Baudelaire au 19^{ème} siècle : « Il y a





en tout homme et en tout temps une double postulation, l'une vers Dieu et l'autre vers Satan ». Si le monde vit relativement en paix, c'est parce que Dieu (=le Bien) est plus souvent dans le cœur et l'esprit des Hommes que Satan (=le Mal). Mais Satan peut se réveiller en nous en tout lieu et en tout temps. Il suffit parfois d'un rien pour qu'un homme ou une femme devienne meurtrier ou meurtrière.

Qui parmi nous, sous la colère, n'a pas dit une fois dans sa vie : « Si je t'attrape, je te tue » ? Combien d'enfants ont souhaité voir leur méchant père mourir pour qu'ils vivent enfin tranquilles ? Combien d'hommes deviendraient des assassins en surprenant leurs femmes nues dans les bras d'un autre homme ? Combien de femmes souhaitent la mort de leurs coépouses ? De combien de gens avons-nous souhaité la mort pour telle ou telle raison ? Assurément nous sommes tous des assassins en puissance. En chacun de nous sommeille un assassin, un Satan qui s'ignore. Il suffit que les conditions soient réunies pour qu'un paisible humain se mue en un incompréhensible meurtrier.

Car, à l'instant T où on tue un Homme, on cesse pendant ce temps d'être un Être humain. Quand chez nous, un homme ou une femme est sous l'emprise de la colère aveuglante on dit, à raison, qu'il ou elle « a perdu la tête ». Un meurtrier « n'a plus toute sa tête » au moment de passer à l'acte. La vie d'un Être humain est ce qu'il y a de plus sacré à tel point que nous nous révoltons parfois contre Dieu Lui-même quand nous perdons un être cher. Qui n'a jamais entendu dire : « Eh, Dieu ! Que t'avons-nous fait pour nous arracher notre père, notre mère, notre mari, notre femme,

notre enfant ? » C'est une révolte à peine voilée contre le Créateur qui a pris ce qu'il a Lui-même donné : la vie. La mort dérange les Humains.

Quand Abraham a voulu sacrifier son fils unique à la Gloire de son Créateur, Celui-ci lui a fait parvenir, à travers un ange, un bélier pour épargner la vie du jeune homme. Ainsi Dieu Lui-même n'aime pas la Mort. Mais comme le chantent les musiciens : « Il faut mourir pour aller au Paradis ». Le meurtrier se prend pour Dieu au moment d'ôter la vie à son prochain. Il s'est convaincu qu'il n'y a que la mort pour se venger de quelqu'un ou simplement pour avoir croisé son chemin. Beaucoup de personnes ont été tuées pour s'être trouvées au mauvais endroit au mauvais moment. Mettre à mort un meurtrier, c'est donc lui donner raison. Exécuter un assassin, c'est lui signifier que son acte mérite la mort. Or c'était justement ce qu'il pensait au moment de tuer. Mais le plus inacceptable c'est que lorsque la Loi tue, elle le fait en toute sérénité. Pendant l'exécution, le bourreau (l'assassin officiel) est là, de même que l'aumônier (pour recommander l'âme du meurtrier à Dieu), le médecin (pour constater le décès), l'avocat, le juge pour s'assurer que la Loi a été appliquée. Même le cercueil dans certains cas. La peine capitale est un meurtre commandité et exécuté officiellement où personne ne sera inquiété.

Les activistes contre la peine de mort ne défendent pas les assassins : ils défendent l'Être humain, la Vie. Car « Nul ne connaît son destin », dit-on chez nous. Ils recommandent la détention à perpétuité car rien n'est plus malheureux qu'un homme ou une femme qui sait qu'il ou elle finira ses jours en prison. Dieu

nous a tous condamnés à mort. Qu'avons-nous, nous-mêmes, à écouter nos vies par la peine de mort ? Imaginons un seul instant – et ce n'est pas une fiction – que nous soyons les futurs condamnés à mort par la justice des Hommes ? Nous en aurions des sueurs froides dans le dos. Ceux qu'on décapite, ceux qu'on gaze, ceux qu'on fusille sont des Humains comme nous. Leur faute ? Satan s'est réveillé en eux.

La tradition malienne ne connaît pas la peine de mort. C'est d'ailleurs généralement le cas en Afrique noire. A la place de la peine de mort est le bannissement pour toute personne coupable d'avoir tué une autre, en plus du dédommagement des parents de la victime. La littérature s'est fait l'écho d'une telle pratique dans le roman de Chinua Achébé, *Things fall apart* (Le monde s'effondre) où le principal personnage Okonkwo, un des dignes fils du village, est contraint au bannissement pour avoir tué. Ce sont des croyances importées (Islam et Christianisme) qui ont introduit en Afrique noire le concept actuel de la peine de mort. Les élus maliens pour leur part doivent prendre leurs responsabilités en abolissant une fois pour toutes la peine de mort à laquelle la Cour d'Assises s'acharne à condamner chaque année des auteurs de meurtres ou d'assassinats. Ceux-ci ne sont ni exécutés ni ne voient leur peine commuée en détention à vie. Ce flou est le résultat de la peur des autorités maliennes à s'attaquer à une question qui mérité d'être tranchée une fois pour toutes. Pour toutes ces raisons il faut abolir la peine de mort au Mali.

■ Diala Thiény Konaté

Protection des manuscrits anciens : La Ministre de la culture réaffirme l'engagement des autorités

La ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, Mme Kadiatou Konaré, s'est rendue dans les locaux de l'Ong « Sauvegarde et valorisation des manuscrits pour la défense de la culture islamique » (Savama-DCI), la semaine dernière, pour réaffirmer l'engagement des autorités nationales dans la sauvegarde, la restauration et la diffusion des manuscrits anciens de Tombouctou et Gao. La ministre en charge de la Culture, accompagnée de son staff technique, a apprécié les efforts de Dr Kader Haïdara et son équipe dans la protection des manuscrits anciens qui ont été sauvés lors de la crise de 2012 au cours de laquelle des groupes armés ont occupé les deux tiers du territoire national. « C'est avec une grande émotion que je découvre à Bamako les manuscrits anciens de Tombouctou et d'autres régions du Nord du Mali »,

a déclaré, Mme Kadiatou Konaré, devant l'énorme travail accompli par l'équipe de Savama-DCI. La ministre s'est dit très engagée pour la promotion des manuscrits anciens, avant d'assurer que des dispositions seront prises pour accompagner ce programme de protection des manuscrits « dont la valeur est inestimable », selon elle. Mme Kadiatou Konaré a, aussi, proposé de faire une séance de travail avec les responsables de l'Ong en vue de trouver des solutions aux problèmes posés comme la relance des partenaires potentiels. « Votre visite nous honore et montre l'intérêt que vous portez au patrimoine culturel, en général, et aux manuscrits anciens, en particulier », a dit le président de l'Ong Savama. Il a présenté le projet dans sa globalité qui a pris corps après la crise sécuritaire en 2012 et la destruction des manuscrits anciens de Tom-

bouctou. « à partir de 2014, nous avons signé des accords de financement et des conventions avec plusieurs institutions et fondations afin de renforcer nos capacités techniques à bien mener des actions de sauvegarde et de valorisation des manuscrits anciens », a-t-il expliqué. Et Dr Haïdara de rappeler que les visites de personnalités politiques et scientifiques participent de la reconnaissance de son organisation sur le plan international. Il a, aussi, fait une brève présentation de ses installations.

Le projet est confronté à plusieurs difficultés comme l'acquisition d'un local adéquat. « Plusieurs autres manuscrits anciens ont été découverts lors de nos recherches sur les langues nationales », a révélé le président de Savama-Dci. Il a souhaité l'accompagnement de l'état pour trouver un local et la diffusion des archives.

L'un des temps forts a été la visite guidée de la salle d'exposition des manuscrits anciens et les photos de personnalités qui ont soutenu le projet. La ministre a, aussi, signé le livre d'or pour immortaliser son passage dans l'univers des manuscrits anciens de Tombouctou.

Amadou SOW



Mme Konaré Kadiatou a annoncé que des dispositions seront prises pour accompagner le programme

RDC : Le Gouvernement Ilunga Ilunkamba destitué

L'Assemblée plénière a voté mercredi 27 janvier pour la motion de censure contre le gouvernement Ilunga Ilunkamba (367 voix contre 7 et 2 abstentions). Le premier ministre et son gouvernement ainsi que les députés du FCC ont été absents de la plénière. Malgré leur absence, 382 députés se réclamant de l'Union sacrée de la nation ont pris valablement part au vote. Seuls les ministres d'Etat à l'Information, Jo-

lino Makelele, celui du Tourisme, Yves Bunkulu, et de la Santé (Eteni Longondo), ainsi que 3 vice-ministres étaient présents.

C'est depuis 11 heures que la mise en place est terminée dans la salle de Congrès de Palais du peuple. Les urnes et isoaloirs étaient en place, sans oublier les sièges réservés aux membres du gouvernement.

Il a fallu attendre trois heures plus tard pour que le quorum soit atteint et que la plénière

commence.

Malgré l'absence des députés du FCC et des membres du gouvernement, l'Assemblée plénière a procédé à l'examen et au vote de la motion.

Après la lecture de ladite motion de censure qui accuse le Premier ministre et son gouvernement d'incompétence notoire, aucun débat n'a eu lieu.

L'Assemblée plénière est passée tout de suite au vote et en plein vote, le nombre des députés est passé de 333 à 382.

Après sa déchéance, le Premier ministre aura 24 heures pour déposer sa démission au président de la République.

Source : Okapi



L'Assemblée nationale destitue le Premier ministre Ilunga Ilunkamba mercredi 27 janvier 2021. Radio Okapi/Ph. Michel Kifinda

Centrafrique : La Russie retire ses hélicoptères pendant la période électorale

La diplomatie russe a annoncé le départ des hélicoptères Mi-8 envoyés par Moscou en Centrafrique pour la période des élections législatives et présidentielle. Dans le même temps, les 300 instructeurs militaires russes restent dans le pays et la date de leur départ sera fixée ultérieurement.



Le ministère russe de la Défense a retiré les quatre hélicoptères Mi-8 déployés en République centrafricaine pour la période électorale, mais la mission des 300 instructeurs récemment envoyés dans ce pays pour former l'armée locale sera prolongée, a annoncé ce mercredi 27 janvier le ministère russe des Affaires étrangères.

« Compte tenu des souhaits de Bangui, ainsi que des affrontements en cours entre les forces de la République centrafricaine et des groupes armés illégaux, la Russie a décidé de maintenir ce groupe [de 300 instructeurs, ndlr] dans le pays. Nous prendrons une décision sur la durée de sa mission en fonction des événements et de la position du gouvernement centrafricain. Dans le même temps, les hélicoptères appartenant au ministère russe de la Défense ont été retirés du territoire centrafricain », a indiqué le ministère dans un communiqué.

Le 19 janvier, Faustin-Archange Touadéra, Pré-

sident centrafricain réélu et officiellement proclamé vainqueur par l'Autorité nationale des élections, avait déjà déclaré à Sputnik que les 300 instructeurs russes poursuivraient leur mission en RCA.

« **Connaissant la situation, nous demandons à la Fédération de Russie de continuer à nous appuyer dans le domaine de la sécurité, et bien d'autres encore. La situation est assez difficile, car nous faisons toujours face à des mercenaires et à des groupes armés qui recrutent des mercenaires étrangers** », a-t-il déclaré.

Instructeurs et hélicoptères russes pour la Centrafrique

Moscou a envoyé en décembre 300 instructeurs supplémentaires et quatre hélicoptères Mi-8 avec équipages et ingénieurs de maintenance en République centrafricaine à la demande des autorités de ce pays. Selon le ministère russe des Affaires étrangères, la

Russie en avait préalablement informé le comité du Conseil de sécurité de l'Onu pour les sanctions contre la Centrafrique. Les instructeurs russes avaient pour mission de former les soldats de l'armée nationale de RCA chargés de garantir la sécurité à la veille et pendant les élections générales du 27 décembre. Le ministère russe de la Défense a en outre annoncé avoir fourni des blindés de reconnaissance BRDM-2 à la République centrafricaine. Les autorités centrafricaines avaient adressé une demande d'aide à la Russie suite à la montée de la violence attribuée aux groupes rebelles. À la veille des élections, trois principaux groupes armés centrafricains ont menacé la capitale, Bangui, d'un blocus à distance. Ces groupes, qui entendaient « marcher sur Bangui » pour empêcher le scrutin, ils ont finalement été tenus à distance de la capitale, selon France 24.

Source : Sputnik

CHAN « Cameroun 2021 » : Le Mali affronte le Congo Brazzaville samedi en quart de finale

Le premier du groupe A avec 7 points (deux victoires et un nul), devant le pays organisateur (Cameroun), le Mali va affronter le Congo-Brazzaville en quart de finale de la 6^e édition du Championnat d'Afrique des nations (CHAN) qui se déroule en ce moment (16 janvier-7 février 2021) au Cameroun.



Se qualifier pour les quarts de finale et occuper la première place du groupe A ! Tels étaient les enjeux de ce 3^e match du Mali contre le Zimbabwe (déjà éliminé avec deux défaites) à Douala. Un défi relevé avec le service minimum. Mais, la partie était loin d'être gagnée puisque les Zimbabwéens nourrissaient également l'ambition de quitter la compétition avec les honneurs, donc avec une victoire. Les Aigles locaux ont ouvert le score à la 12^e minute par Demba Diallo à la conclusion d'une belle action collective. Un vrai but d'école !

Mais, après cette action d'éclat, les nôtres vont relâcher la pression permettant ainsi à leurs adversaires d'imprimer un faux rythme

à la rencontre. Ils ont ainsi failli se faire surprendre à plusieurs reprises. Heureusement que la défense, surtout Djigui Diarra, est restée concentrée. La mi-temps est donc sifflée sur ce score de 1-0 pour le Mali.

À la reprise, les protégés de Nouhoum Diané brillent par trop d'approximation dans la construction du jeu offensif avec surtout beaucoup de maladresses dans les passes. Malgré un dernier quart d'heure enflammé, le Mali n'est pas parvenu à doubler la mise. Le score final est donc de 1-0 permettant aux Aigles locaux de réussir les deux objectifs qu'ils s'étaient fixés au début de la rencontre : se qualifier et finir en tête du groupe avec 7 points !

Le Cameroun (contraint au nul vierge par le Burkina Faso) est le second pays qualifié de ce groupe A avec 5 points. Avec 4 points, le Burkina passe de justesse à côté de la qualification. Le Zimbabwe termine à la dernière place du groupe avec 0 points, trois défaites en autant de matches. En quart de finale, le Mali va affronter le Congo-Brazzaville (à 16h) au stade Amadou Ahidjo de Yaoundé et le Cameroun va en découdre avec la R.D. Congo à 19h.

Alphaly
Source : Le Matin



Bélier (21 mars - 19 avril)

Le rythme de vos activités s'accéléra. Vous remonterez vos manches afin de ne pas être débordé par la multiplicité des tâches à accomplir. Quoi que vous fassiez, entreprenez ou produisiez, vous n'agirez pas en vain. Vous en récolterez des avantages.

Côté finances, vous aurez de la suite dans les idées et rien ni personne ne pourra vous détourner de votre ambition à faire entrer les euros. Vous y passerez le temps qu'il faudra, car votre intuition vous dira que vous aurez trouvé un bon filon.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Le changement professionnel est encore attendu. Vous ruminez des insatisfactions. Elles sont liées à vos relations professionnelles. Les collègues apportent une ambiance difficile. La rivalité continue de faire rage. Un de vos chefs peut vous aider.

Il faut essayer de faire attention. Vous calculez au plus près vos dépenses. Quelques charges à assumer empêchent de vous offrir des articles. Un peu de patience. Il peut y avoir des frais liés à l'habitation. Un peu d'irritabilité vous accompagne jusqu'au soir !



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vos compétences sont de plus en plus recherchées, notamment si vous travaillez dans le secteur médical. Ce n'est pas le moment de prendre un congé sabbatique... D'ailleurs, la configuration planétaire Lune-Neptune vous fera passer à la vitesse supérieure.

Côté revenus, vous pourrez bénéficier d'un fort potentiel d'augmentation. Ami Gémeaux, vous pourrez peut-être passer à un taux d'imposition plus élevé, mais ce sera pour la bonne cause. En effet, votre trésorerie se portera bien mieux. C'est l'essentiel !



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Côté travail, vous serez efficace, méticuleux, et apprendrez extrêmement vite... En résumé, vous serez l'employé idéal, pour ne pas dire modèle. Pour autant, une formation ne sera pas à exclure. Elle permettra d'accroître le niveau de vos compétences !

Aujourd'hui, tous les signaux seront au vert pour trouver des placements juteux, comme par exemple prendre des parts dans un business qui rapporte. Pourquoi ne pas en profiter pour devenir actionnaire ou carrément associé ? Une idée comme une autre !



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous aurez des obligations à remplir sans possibilité d'y échapper. Les délais sont les délais et les responsabilités qui vous incombent ne pourront pas être déléguées. Vous devrez faire un effort et veiller à ne pas vous couper l'herbe sous les pieds.

Prudence, car les aspects de votre ciel augmenteront sérieusement les risques. Mercure rétrograde pourrait entraîner des risques de calculs ou des retards de paiement, ou encore vous faire tomber dans des pièges. Pensez à régler vos factures en attente.



Vierge (23 août - 23 septembre)

L'activité professionnelle vous laisse une insatisfaction. Vous aimeriez avoir un poste adapté à vos compétences ! Allez-y en douceur pour les démarches. Ne signez pas un contrat sans avoir lu entre les lignes. La réflexion est nécessaire avant l'engagement.

Les dépenses sont importantes. Refaire votre garde-robe vous tente ! Vous achetez des produits chers. Les frais ont un rapport avec les loisirs. Cependant, les factures mettent le budget à mal ! Pensez à différer vos règlements s'ils sont importants.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Une délocalisation ne vous fera pas perdre pied ni broyer du noir, bien au contraire ! Pour vous, ce sera même un signe du destin... N'est-ce pas le moment de faire le point et d'envisager une reconversion ? Dans la question se trouve la réponse...

Vous n'êtes pas en très bonne position pour prendre des décisions d'ordre matériel. Vous mettez trop d'obstination à faire triompher votre point de vue, mettez de l'eau dans votre vin, écoutez les suggestions de votre banquier par exemple !



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Dans le travail, votre gentillesse peut vous faire défaut. Vous rendez des services à vos collègues, mais feraient-ils la même chose pour vous ? Cher Scorpion, on ne se refait pas, cependant plus de fermeté vous aidera à vous faire respecter.

Il y a du mouvement du côté de vos finances. Si vous cherchez à investir ou autres, le conseil que nos chères planètes pourraient vous donner, c'est d'y aller doucement. Ne sautez pas sur la première occasion venue. Vous précipiter est désavantageux.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Une réelle combativité, une volonté sans faille d'accroître encore davantage votre pouvoir d'action seront nécessaires au bon développement de vos activités. Dès la fin de la journée, vous pourrez constater des résultats qui dépasseront vos espérances.

Vous serez sur la piste de solutions constructives à vos éventuelles difficultés matérielles. Pour le moment, contentez-vous de respecter vos engagements et ne cherchez pas à échapper à une dette, une charge que vous devrez payer de toute façon.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Les relations avec un collaborateur peuvent vous stresser. Des rapports de force arrivent. Gardez vos nerfs, ne cédez pas aux multiples pressions des uns et des autres ! L'envie de démissionner pourrait vous intéresser. Cette envie vous aide à tenir le cap !

Un peu d'économie serait le bienvenu. Il faut lever le pied sur les frais inutiles. Les affaires liées aux voyages attirent. Vous pouvez différer ces achats. Faites attention. Les astres vous rendent très gourmand dans les dépenses sur des articles onéreux.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Dans l'entreprise où vous travaillez, le directeur vous fera suivre plusieurs formations internes. Son but sera de vous rendre le plus possible polyvalent. Vous ne serez pas le seul. Vous ferez partie d'une petite équipe de gens polyvalents. La planète Mercure vous apportera le ressort dont vous avez besoin pour avancer ou rebondir. Financièrement parlant, vous gagnerez en assurance et en indépendance. Éclairées par des personnes compétentes, vos décisions couleront de source.



Poisson (19 février - 21 mars)

Dans le travail une situation vous déplaît fortement, pour le moment vous préférez vous taire, plutôt que de dénoncer vos collègues de bureau et éviter les conflits. Cependant si l'on vient à vous questionner, vous avisez en temps et en heure.

Vous autoriser une petite incartade, c'est possible, mais en abuser c'est de l'ordre de l'impossible, à moins de vouloir mettre votre budget à mal, ce que vous ne souhaitez pas. Aujourd'hui, vous optez pour la prudence, vous prenez la bonne décision.



SAER GROUP C'EST:

**+ de 400
collaborateurs**

aux nationalités multiples, répartis au sein de
26 sociétés, qui oeuvrent tous au rayonnement
de la marque SAER.

SAER GROUP